

**DEPARTEMENT DE LA CORREZE**  
**COMMUNE DE MEILHARDS**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MEILHARDS**  
**SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Guillaume Commagnac, Yves Mazerbourg, Marc Millon, René Hilaire, Eric Van Tilbeurgh, Elodie Dumond, Michelle Jenty, Dominique Wangermée.

Excusées : Florian Frachet, Anne Ropert, Véronique Pasquereau, Brigitte Lebriez.

Pouvoir : Brigitte Lebriez, pouvoir à Michelle Jenty

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- modification des statuts de la FDEE19 ;
- modification des statuts et du règlement intérieur du SIAV ;
- redevance RODP (Redevance Occupation du Domaine Public) GRDF pour 2024 et 2025 ;
- redevance RODP Télécom pour 2025 ;
- protection sociale complémentaire (PSC) - volet santé – avis du CST ;
- révision des règles de location et des tarifs de la salle polyvalente, la guinguette et le chapiteau ;
- décisions modificatives : budget principal commune ;
- décision tarif « travaux nouveaux raccordements à l'assainissement collectif » : budget eau et assainissement ;
- dossier mise en sécurité Pont La Feuille ;
- Affaires et questions diverses.

A cet ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite ajouter une délibération :

-Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cet ajout.**

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025.*

### **1 / Modification des statuts de la FDEE19**

Monsieur le Maire rappelle que la FDEE19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze) est un organisme en charge de l'éclairage public, de l'enfouissement des lignes, dont les statuts doivent être modifiés suite à des changements de périmètres de certains de ces secteurs : SIE ARGENTAT, SIE BMT, SIE EGLETONS, SIE LA ROCHE CANILLAC, SIE LUBERSAC, SIE TULLE SUD ;

Aujourd'hui, la FDEE19 propose également d'effectuer la maintenance des éclairages public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette modification.**

### **2 / Modification des statuts et du règlement intérieur du SIAV**

Monsieur le Maire indique que le SIAV (Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vézère) va voir changer son fonctionnement. Ainsi, il ne n'y aura plus de délégués communaux mais des délégués communautaires. Aujourd'hui, comptant 68 délégués, l'association passerait à 19 à la prochaine mandature.

Par contre, des commissions thématiques (possibilité de participation de membres extérieurs au SIAV) et des commissions de bassins versants (communes) seront créées et chaque commune pourra y participer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette modification.**

### **3 / Redevance RODP (Redevance Occupation du Domaine Public) GRDF pour 2024 et 2025**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là de la redevance GRDF pour notre territoire. Cette année, GRDF est redevable de deux redevances.

- Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) 2024 : **225.00 €**
- Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) 2025 : **225.00 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette double redevance.**

### **4 / Redevance RODP (Redevance Occupation du Domaine Public) Télécom pour 2025**

Monsieur le Maire souligne que cette redevance concerne les artères aériennes, souterraines et l'emprise au sol de ses installations, pour un montant de 2 916,55 €.

Il alerte, une nouvelle fois, les administrés du fait qu'au 26 janvier prochain, il n'y aura plus de cuivre et donc que tout accès à une ligne téléphonique fixe sera conditionné par un abonnement à la fibre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide cette redevance.**

### **5 / Protection sociale complémentaire (PSC) - volet santé – avis du CST**

Monsieur le Maire indique que la protection sociale complémentaire des agents municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 a déjà été évoquée et validée en conseil, pour une participation mensuelle brute, par agent, de 20 €.

Cette participation de leur employeur respectif des fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale est obligatoire.

Cette décision a donc été validée lors de la commission du 14 octobre dernier du centre de gestion du CD19 par le Comité Social Territorial (CST).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prends acte de cette validation.**

### **6 / Révision des règles de location et des tarifs de la salle polyvalente, la guinguette et le chapiteau**

Dans ce cadre, et au regard des investissements réalisés ainsi que des nouvelles prestations désormais proposées, il convient de fixer les nouveaux tarifs de location ainsi que les règles d'utilisation de la salle polyvalente, de la Guinguette ainsi que le chapiteau.

Il convient donc de déterminer également ses modalités de location.

Un travail préparatoire a donc été effectué afin d'analyser les tarifs des locations des salles environnantes.

Les propositions sont les suivantes :

#### **TARIFS SALLE DES FETES 2026**

<b>MANIFESTATIONS</b>	<b>Equipements</b>	<b>Hab. Commune</b>	<b>Hab. hors commune</b>	<b>Caution obligatoire</b>
<b>Forfait 2 jours (pas plus de 24h)</b>	Petite salle + cuisine + bar :	150 €	300 €	2000 €
	Grande Salle + cuisine + bar :	300 €	600 €	
	Grande salle + Chapiteau :	400 €	800 €	2000 €
<b>Forfait 3 jours max</b>	Ensemble + cuisine + bar :	500 €	1000 €	2000 €
	Ensemble + cuisine + bar + Chapiteau :	600 €	1100 €	2000 €

**Gratuit** pour les associations de la commune avec une participation de 50 € par an pour les frais

1 journée : 120 € pour les associations extérieures à la commune + frais

½ journée : 60 € pour les associations extérieures à la commune + frais

Forfait chauffage :

**Du 15 octobre au 15 avril**

25 € pour une mise à disposition n'excédant pas 24h

40 € pour une mise à disposition excédant 24h et n'allant pas au-delà de 3 jours

Forfait Nettoyage salle : 100 €

Forfait Nettoyage guinguette : 200 €

Nappes pour les tables rondes (nettoyage + mise à disposition) : 80 €

## TARIFS GUINGUETTE 2026

<b>MANIFESTATIONS</b>	<b>Hab. Commune</b>	<b>Hab. hors commune</b>	<b>Caution obligatoire</b>
<b>Forfait 2 jours (pas plus de 24h) <u>SANS CHAPITEAU</u></b>	300 €	500 €	2000 €
<b>Forfait 2 jours (pas plus de 24h) <u>AVEC CHAPITEAU</u></b>	500 €	700 €	2000 €

### CHAPITEAU

La location demeure gratuite pour les associations communales qui devront mettre plusieurs membres de leur association à la disposition du personnel communal autrement un forfait de montage et de démontage seront appliqués :

- 50 € forfait de montage
- 50 € forfait de démontage

Pour les habitants de la commune de Meilhards **UNIQUEMENT** :

- 200 € pour la location
- 50 € forfait de montage
- 50 € forfait de démontage

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres, ces nouvelles règles de location, les nouveaux tarifs des salles et le chapiteau.

### 7 / Décisions modificatives : budget principal commune

Monsieur le Maire indique que la commune doit s'acquitter des frais d'honoraires de notre architecte pour un montant de 398.72 € HT ainsi que de 310.00 € HT à verser à l'entreprise Leyrat (cf. dossier règles sécurité guinguette).

Désignation	Dépenses		Lignes Budgétaires	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Avant DM	Après DM
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 231 : opération 224 : voirie 2025	1 000.00 €		119 877.88 €	118 877.88 €
D 231 : opération 221 : bâtiment Accueil Etang		1.000.00 €	314.51 €	1 314.51 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>120 192.39 €</b>	<b>120 192.39 €</b>

Ainsi, toutes nos factures seront payées et les demandes de solde de versement des subventions (Subventions de l'Etat, du Conseil Départemental de la Corrèze, et de l'Europe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette décision modificative.**

Suite à la délibération 2025-21 en date du 23 juillet 2025, il a été approuvé un achat d'investissement pour une faucheuse d'accotement à l'Etablissement REBEYROLLES Frères (87220 EYJEAUX) pour un montant de 19 500.00 € HT (23 400.00 € TTC).

- Il convient alors de créer une nouvelle opération d'investissement, D 2182 - opération 0228.
- Cette décision modificative N°3 est de type « Mouvements de Crédits » (transfert de crédits existants).  
Il est précisé que cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget général.

Désignation	Dépenses		Lignes Budgétaires	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Avant DM	Après DM
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 231 : opération 224 : voirie 2025	23 400.00 €		118 877.88 €	95 477.88 €
D 2182 : opération 228 : achat matériel service technique		23 400.00 €	0.00 €	23 400.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>23 400.00 €</b>	<b>23 400.00 €</b>	<b>118 877.88 €</b>	<b>118 877.88 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette décision modificative.**

**8 / Décision tarif « travaux nouveaux raccordements à l'assainissement collectif » : budget eau et assainissement ;**

Monsieur le Maire précise qu'il faut établir un forfait de raccordement d'habitation au réseau d'assainissement collectif à partir du 01/01/2026.

Ces travaux seront effectués par les agents techniques municipaux.

Monsieur le Maire propose un forfait à hauteur de 500.00 € TTC qui comprend la pose et les équipements nécessaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette décision.**

**9 / Dossier mise en sécurité Pont La Feuille**

Monsieur le Maire rappelle une délibération du conseil municipal en octobre 2022 validant une somme de 4 588 € HT pour la mise en sécurité du Pont La Feuille, travaux effectués par l'Entreprise Bachelerie Pascal (19140 CONDAT SUR GANAVEIX).

Monsieur le Maire souligne qu'un avenant de 2590.00€ HT dû à l'ajout de bloc béton et divers travaux doit être notifié.

Le coût total définitif de ce projet est de 7178.00€ HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cet avenant et le nouveau montant.**

**10 / Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2026.**

Jusqu'à l'adoption du budget 2026, la commune peut régler les nouvelles dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cela concerne uniquement les dépenses non engagées sur l'exercice 2025.

En conséquence la limite fixée est de 150 978.77 € pour le budget général, 48 179.45 € pour celui de l'eau et l'assainissement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir engager les éventuelles nouvelles dépenses d'investissement à venir dans cette limite.

En conséquence la limite fixée est de 150 978.77 € pour le budget général, 48 179.45 € pour celui de l'eau et l'assainissement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir engager les éventuelles nouvelles dépenses d'investissement à venir dans cette limite.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette demande.**

### Questions diverses

#### **\* Recettes de la buvette**

Monsieur le Maire annonce le bilan de la saison 2025 (du 15 juillet au 7 septembre)

- 3 086 € pour les recettes, 1 630,47 € pour les dépenses.

#### **\* Cartes de pêche**

Monsieur le Maire annonce le bilan de la saison 2025 (du 5 avril au 11 novembre)

- Recette 504 €, avec un rappel pour le montant des cartes :
    - 6 € la journée,
    - 20 € la semaine,
    - 40 € le mois,
    - 80 € la saison,
- A titre indicatif, 44 cartes ont été vendues pour la journée, 4 pour la semaine, 2 pour la saison.

#### **\* Secours Populaire**

Leur bus sera présent, à partir de février ou mars, sur le marché de Meilhards, les premiers lundis du mois. Il s'agit d'un moyen itinérant pour apporter aide et conseils aux personnes qui le souhaitent.

#### **\* Repas des aînés**

Dimanche 7 décembre.

#### **\* Marché de Noël**

Vendredi 16 décembre de 16 heures à 20 heures.

#### **\* Remerciements**

- De la Famille Dumond suite au décès de Madame Yvette Dumond (Eyburie).
- De la famille Chevalier suite au décès de Madame Yvonne Arpaliangeas.

#### **\* Vœux du Maire**

Ils auront lieu le dimanche 25 janvier prochain.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45.*

Le Maire de Meilhards

Jean-Jacques Caffy



La secrétaire de séance

Dominique Wangermée